

RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ AU TRAVAIL

Seize mois pour se préparer à son application

La proposition de loi (PPL) intitulée « *pour renforcer la prévention en Santé au travail* » a été déposée par les députées Charlotte Lecocq et Carole Grandjean. Ce dépôt fait suite à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) conclu par les partenaires sociaux le 9 décembre dernier et signé par toutes les organisations représentatives de salariés et d'employeurs à l'exception de la CGT. Le contenu de la proposition de loi a veillé à respecter l'ANI, tout en cherchant à mieux intégrer la Santé au travail dans une approche globale de la Santé publique.

Les auteures de la PPL ont été désignées rapporteurs du texte le 13 janvier par la Commission des affaires sociales. Il devrait être examiné en première lecture dans la deuxième quinzaine de février.

Cela étant, le processus législatif ne fait que commencer et sa conclusion ne marquera pas l'aboutissement de la réforme. De nombreux points seront renvoyés aux décrets. La phase réglementaire sera donc déterminante pour la mise en œuvre des nouvelles mesures sur le terrain. Enfin, deux éléments particulièrement structurants pour les SSTI sont renvoyés aux travaux du futur Conseil national de prévention et de Santé au travail, créé au sein du Conseil d'orientation des conditions de travail. Il s'agit du cahier des charges de leur offre de services et du référentiel de certification qui conditionnera leur agrément.

Les délais de mise en application sont encore à préciser, mais une perspective d'environ 16 mois avant l'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions semble se dessiner.

Ainsi, les futurs SPSTI sont dès à présent appelés à travailler les différentes options retenues par les parties prenantes du pilotage du système que sont les partenaires sociaux et l'État.

Tout en poursuivant leur action dans un contexte de crise sanitaire prolongée, les SSTI doivent préparer les transformations attendues avec la

préoccupation d'un accompagnement cohérent des entreprises et de leurs salariés sur l'ensemble du territoire. Les sujets sont nombreux.

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques questions que chaque Service de santé au travail peut être amené à se poser à la lecture de l'ANI et de la PPL :

- ▶ Quelles solutions mettre en œuvre pour la numérisation du DUERP et faciliter la mise en œuvre du plan d'action des entreprises ?
- ▶ Comment organiser la cellule PDP, et en lien avec les partenaires sur un territoire ?
- ▶ Comment articuler le rôle des branches et du SPSTI localement ?
- ▶ Quelle contribution possible du SPSTI pour alimenter les démarches de QVCT ? Modalités ?
- ▶ Quels process, quels moyens et quels indicateurs pour mettre en œuvre le cahier des charges de l'offre de services défini par les instances de pilotage tripartite ?
- ▶ Comment se préparer à la certification de tierce partie qui conditionnera l'agrément ?
- ▶ Quels publics particuliers prendre en charge, selon quelles modalités ? Quelle organisation et moyens nécessaires ?
- ▶ Dans quelles situations et selon quelles modalités des Médecins Praticiens Correspondants pourraient-ils intervenir pour participer aux missions du SPSTI ? Quels sujets approfondir ?
- ▶ Comment développer le système d'information du Service pour qu'il réponde à l'ensemble des besoins (gestion opérationnelle, traçabilité, lien DMP, télésanté, évaluation, sécurité, interopérabilité avec les autres SPSTI,...) ?

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Organisation des Assemblées Générales dans les SSTI pendant la crise sanitaire

Nouvelle ordonnance

5 Statistiques de branche

Mise à disposition sous Qualios des rapports nationaux et régionaux

6 Missions des Services de santé au travail

Comment les SSTI ont adapté leur activité pour garantir l'accompagnement des salariés et entreprises pendant la crise sanitaire

8 Salons Préventica

Une offre en ligne régulièrement enrichie

DPST

9 Rencontre des professionnels

Qualité

Préprogramme : mardi 23 mars 2021

ACTUALITÉS RH

10 Rencontre des professionnels RH des SSTI

Retour sur le webinaire du 9 décembre 2020 proposé par la société LSI sur les actualités Santé/Prévoyance/Retraite/Retraite complémentaire/Fusion de SSTI

MÉDICO-TECHNIQUE

11 Groupe ASMT Toxicologie

Glace carbonique et vaccination anti-Covid-19

11 Journées Santé-Travail 2021

Réservez-vos dates : 12 et 13 octobre 2021

12 Focus sur les dernières publications de l'INRS

Des outils pour les médecins du travail, les équipes pluridisciplinaires et les entreprises

13 Groupe ASMT Toxicologie

Intoxication et/ou imprégnation par le plomb dans les stands de tir

JURIDIQUE

14 Promotion de la Santé

Le Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)

16 Prolongation jusqu'au 30 juin 2021

des mesures permettant d'imposer une prise de congés ou de jours de repos

16 Questions/réponses

Télétravail en période de Covid-19

Chers adhérents,

L'occasion m'est donnée, en ces premiers jours de l'année d'adresser mes meilleurs vœux à l'ensemble des Services, à leurs équipes et à leurs familles. Que 2021 soit source de satisfactions pour tous et garde chacun en bonne santé.



Ce début d'année impose de poursuivre la mobilisation pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans la lutte contre la Covid. La campagne de vaccination s'est engagée et va s'intensifier dans les prochaines semaines. Les SSTI prendront évidemment toute leur part.

Ce mois de janvier est également marqué par le lancement du processus législatif pour « renforcer la prévention en santé au travail ». Une première lecture est annoncée à la mi-février. Le calendrier est donc serré et suppose une grande réactivité pour analyser et travailler les points soulevés par les amendements qui ne manqueront pas d'être déposés. L'objectif demeure l'obtention d'un cadre juridique applicable, respectueux des responsabilités en présence et facilitant le développement de la prévention dans les entreprises de toutes tailles. Les travaux en amont que nous avons menés collectivement seront précieux à cet effet. Ils permettront des contributions qui éclaireront la pertinence et la faisabilité des mesures envisagées.

Nous nous engageons ainsi dans une phase où la veille et la réactivité seront essentielles.

Le traitement législatif et réglementaire de la réforme va enfin imposer de préparer parallèlement les différents aspects opérationnels qui permettront une application cohérente partout en France, sans oublier la communication concertée pour informer au mieux les entreprises et les salariés des évolutions en cours.

2021 s'annonce donc décisive pour l'avenir des Services de Prévention et de Santé au Travail. Tous ensemble, et en lien avec les partenaires sociaux et l'Etat, continuons notre action collective dans l'intérêt général !

Maurice PLAISANT
Président

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistantes :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



- ▶ La taille du Service permet-elle de répondre à l'ensemble des besoins ? La couverture géographique complète et en proximité sera-t-elle assurée ?
- ▶ Quelles actions entreprendre (contact avec les OP et les OS, révision des statuts du SPSTI) pour la mise en conformité de la composition du CA du SPSTI ?
- ▶ Comment faciliter le pilotage tripartite et la cohérence de l'action des SPSTI dans la région et au niveau national ▶ représentation des SPSTI au niveau régional et national ?
- ▶ Quel modèle économique à envisager pour le SPSTI (offre socle / complémentaire) ?
- ▶ Quel planning d'actions à engager ?

L'action concertée, à définir et à programmer dans la période de

finalisation des textes de la réforme, pourra donc faciliter la mise en œuvre cohérente de cette dernière. Le contenu des articles de la PPL connus à ce jour pourra faire l'objet d'amendements. Mais le consensus des partenaires sociaux donne d'ores et déjà des orientations dont peuvent se saisir les SPSTI, afin de préparer leur futur fonctionnement et prendre des décisions qui devraient être confortées par les mesures législatives et réglementaires en gestation. Dans un exercice de préfiguration du pilotage à venir du dispositif, des travaux collectifs sont à mener en lien avec les partenaires sociaux et l'État, afin de s'assurer du respect des attentes des parties prenantes. Présanse facilitera les contributions collectives des SPSTI dans cette optique. Plusieurs groupes de travail interrégionaux, recevant parfois l'appui de consultants, sont d'ores et déjà en œuvre. D'autres travaux collectifs seront prochainement initiés. ■

PARUTION

Le défi des maladies infectieuses

Des pestes à la Covid-19

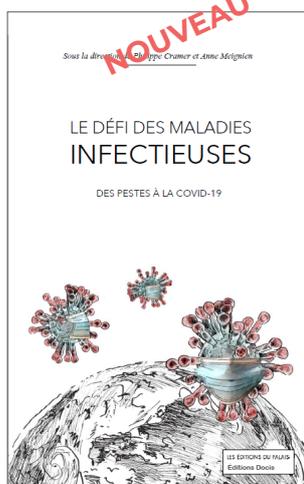
La saga des maladies infectieuses est racontée dans cet ouvrage par des auteurs qui font partie des plus éminents spécialistes. Ils décrivent, de façon abordable mais détaillée, aussi bien les découvertes et les inventions essentielles à ce domaine, que les avancées médicales d'aujourd'hui.

En ces temps de pandémie, nous avons voulu enrichir cet ouvrage par le regard de personnalités renommées : philosophes, psychiatres, économistes, spécialistes de l'éthique ou de la ville... sur les conséquences de la Covid-19.

Format : 155 x 240 mm
590 pages

Tarif : 25 € TTC

Éditions **DOCIS**



2
TOUTE L'ÉQUIPE
DE PRÉSANSE
VOUS
SOUHAITE UNE
BONNE
ANNÉE !
2
1